

Plaquette Info

Etre volontaire de l'aide de l'UE



© European Union/ECHO



Centre d'Information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon
Maison des entreprises- Espace Alfred Sauvy

66500- PRADES

TEL : 04.68.05.38.84

contact@europe-direct.fr

www.europedirectplr.fr

Qu'est-ce que le volontariat de l'aide de l'UE ?

La plupart des programmes de volontariat existant en Europe ont une vocation nationale et peu d'entre eux proposent des opportunités de soutien à l'aide humanitaire. L'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE rassemble des volontaires européens et des organisations de différents pays, en fournissant un soutien pratique à l'aide humanitaire. Elle offre une opportunité aux volontaires de s'engager sur le plan humanitaire dans des pays où une telle aide est nécessaire et contribue au renforcement de la capacité locale et de la résilience des communautés.

Grâce à cette initiative ce sont 4000 citoyens de l'UE qui auront l'opportunité de travailler dans l'humanitaire et d'aider les populations affectées par les crises.

Des normes européennes concernant la gestion des volontaires par les organisations humanitaires ont été développées dans le cadre de cette initiative. Un programme européen de formation des volontaires permettra de garantir que les volontaires soient correctement formés et préparés avant leur déploiement.



Pourquoi une telle initiative ?

L'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE est un instrument innovant, ayant pour mission de compléter l'organisation de l'aide humanitaire.

Intérêts pour le partenaire d'accueil :

- Renforcer la capacité de gestion des catastrophes
- Construire des projets humanitaires adaptés
- Renforcer les capacités du personnel et des volontaires locaux

Intérêts pour le partenaire d'envoi :

- Permettre une mobilisation des volontaires sur des projets humanitaires de déploiement et de renforcement des capacités
- Partager des bonnes pratiques sur les procédures d'identification, de sélection, de préparation, de gestion, de déploiement des candidats volontaires et des volontaires
- Améliorer son expertise sur ces questions

Intérêts pour le volontaire :

- Avoir l'opportunité de s'engager sur le plan humanitaire
- Exprimer sa solidarité envers des communautés vulnérables face aux catastrophes
- Renforcer la citoyenneté européenne en participant à une expérience réunissant des volontaires de toute l'Europe

Quelle durée et où ?

Le Volontariat dure **un mois minimum et 18 mois maximum.**

Le choix des pays où sont déployés les volontaires est réalisé en fonction des besoins réels des populations locales. Une liste de pays éligibles est établie annuellement sur la base de ces critères, tout comme les handicaps, les difficultés socio-économiques, un éloignement géographique...





Photos © B-FAST

Comment cela fonctionne-t-il ?

Quels domaines d'intervention ?

- Dans le développement organisationnel et le renforcement des capacités
- Dans la gestion de projets
- Dans l'aide à la gestion des risques de catastrophes
- Dans l'alimentation et la nutrition,
- Dans l'eau et l'assainissement.

Quels types de projet ?

- Des activités de renforcement de la résilience et de gestion des risques de catastrophe
- Sur des interventions de préparation et de réponse d'urgence, y compris des activités de logistique et de transport, de coordination, de gestion de projet, de gestion financière et administrative et de communication.



Pour qui ?

L'initiative s'adresse aux :

- Citoyens de l'Union européenne,
- Résidents de longue durée d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Citoyens de pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, de pays potentiellement candidats, ceux issus des pays concernés par la politique européenne de voisinage ainsi que ceux provenant de l'Espace économique européen, qui pourront être candidats si leur pays d'origine signe, à ce sujet, un accord bilatéral avec l'Union européenne¹,
- Non-résidents de l'Union européenne pour réaliser du volontariat en ligne,
- Citoyens originaires de pays qui accueillent des volontaires européens pour des activités de renforcement des capacités locales.

Le candidat doit avoir au moins 18 ans. Une expérience préalable dans le volontariat n'est pas nécessaire. Néanmoins, si le poste requiert des compétences précises, elles seront spécifiées dans la description de la mission.



Photo © VSO/Peter Cato



A savoir, en bref !

Un contrat de déploiement est signé entre l'organisation d'envoi et le volontaire. Il définit les dispositions spécifiques du déploiement, les droits et obligations du volontaire.

Frais couverts par l'initiative :

- Les frais de séjour sont calculés selon un panier de consommation qui couvre les dépenses courantes (qui dépend du pays)
- Une assurance tous risques
- Les frais d'hébergement
- Une indemnité de réinstallation au retour (indexée de 100 euros par mois, en fonction de la durée de déploiement).

Quelles modalités spécifiques ?

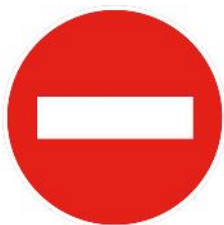
Le volontaire bénéficie d'une formation avant le départ, réalisée par un prestataire de formation. La formation est composée d'une partie en ligne et d'une partie en présentiel.

Les modules obligatoires sont :

- Une introduction générale à l'Union, à ses relations extérieures et à son système de réaction en cas de crise,
- Une introduction à l'action humanitaire, à la politique d'aide humanitaire de l'Union et à l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne,
- La gestion de la sûreté, de la sécurité et de la santé personnelles,
- La gestion de projets,
- La sensibilisation interculturelle,
- Un exercice de mise en situation à partir d'un scénario donné qui permet aux candidats volontaires de démontrer les compétences acquises.



Attention, le Volontariat d'aide de l'UE n'est pas :



Une activité de volontariat occasionnelle, non structurée, à temps partiel, un stage dans une entreprise, un travail rémunéré, une substitution à un emploi salarié, un séjour linguistique, une période d'études ou de formation professionnelle à l'étranger.

Vous ne pouvez pas faire un volontariat en même temps que vos études, votre emploi et même avoir un emploi rémunéré à temps partiel.

Les Volontaires de l'aide de l'UE ne seront pas déployés sur des interventions d'urgence dans des zones de conflit armé.

Quelles démarches ?

Dans la recherche de votre projet, il vous faut consulter la base de données de la Commission européenne, dans laquelle se trouvent les annonces. Après avoir trouvé un projet qui vous intéresse et qui correspond à votre profil, vous pourrez commencer à remplir votre candidature en complétant un questionnaire Excel, votre CV en format Europass ainsi que le dossier d'inscription.

Retrouvez les annonces

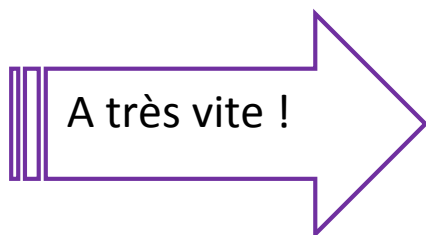
http://ec.europa.eu/echo/who/jobs-and-opportunities/eu-aid-volunteers_fr

Comment s'inscrire : https://webgate.ec.europa.eu/echo/eu-aid-volunteers_en/how-

Pas le temps de partir pour faire du volontariat ? L'initiative prévoit aussi des opportunités de bénévolat en ligne vous offrant la flexibilité de contribuer à des projets humanitaires tout en poursuivant vos autres engagements.



Centre d'Information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon



Maison des entreprises- Espace Alfred Sauvy

66500- Prades

Tel : 04.68.05.38.84

contact@europe-direct.fr

www.europedirectplr.fr

Europe Direct, service d'information générale sur l'Union européenne
est à la disposition de tous les citoyens européens.

<http://www.europedirectplr.fr/le-reseau-europe-direct>

Pour avoir davantage d'informations : **eu-aid-volunteers@ec.europa.eu**



Photo © WFP/ Fares Khoailed

Source : **Commission européenne :**

https://ec.europa.eu/echo/who/jobs-and-opportunities/eu-aid-volunteers_fr

